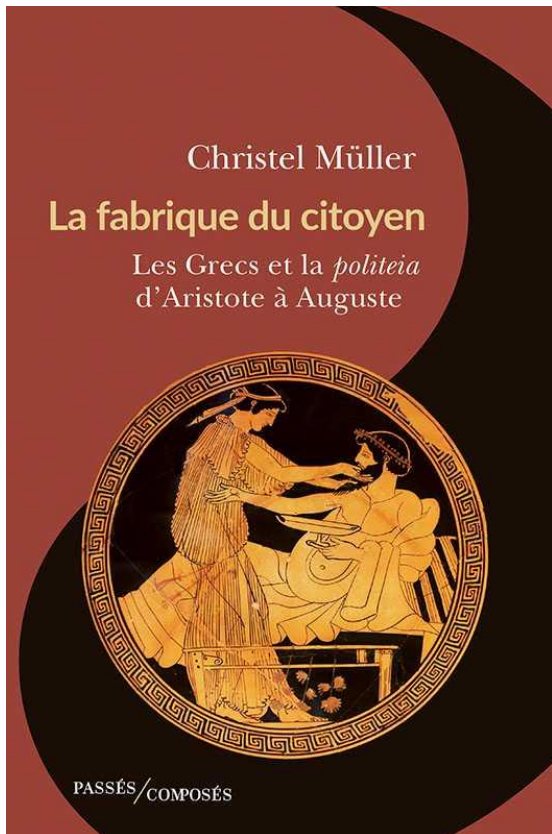


Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Hommages déposés lors de la séance du 26 juin 2026

Dominique MULLIEZ



Christel MÜLLER, *La fabrique du citoyen. Les Grecs et la politeia d'Aristote à Auguste*, Paris : Passés composés, 2026.

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur Christel Müller, l'ouvrage intitulé *La fabrique du citoyen. Les Grecs et la politeia d'Aristote à Auguste*, Paris : Passés composés, 2026, 393 pages.

Encore un ouvrage sur la citoyenneté grecque ? – La question mériterait d'être posée si l'ambition de la monographie de Chr. Müller n'était pas de dépasser l'approche institutionnelle pour « faire dialoguer normes juridiques et pratiques collectives » en prenant en compte les apports de l'anthropologie politique. L'auteur l'affirme sans ambages : « les lois et les décrets que les cités secrètent sont mis à l'épreuve du réel qui à son tour en favorise le "bricolage". C'est ce réel qui m'intéresse. » Quant au large empan chronologique retenu, il permet « une traversée historique » de cette *politeia* sous le double signe de l'unité et de la diversité.

Le *premier chapitre* est consacré à une analyse des *Politiques* d'Aristote. Elle met en évidence l'originalité, mais aussi la difficulté de la pensée aristotélicienne, qui mène de front l'analyse de la cité idéale et des cités réelles et développe « une science pratique, une science de l'action », qui se présente comme la continuation de sa théorie morale. Le citoyen « au sens franc (*haplôs*) » s'y définit par la participation (*metousia*) au pouvoir de gouverner (*archè*) et au pouvoir de juger (*krisis*), ainsi que par la naissance. Mais le corps des citoyens, dont sont exclus les esclaves et les métèques, ne forme pas un ensemble homogène, parce que s'y introduit une double dichotomie : la première distingue les citoyens complets des citoyens incomplets, ces derniers ayant acquis par la naissance le statut de citoyen, mais n'ayant pas ou n'ayant plus la capacité de participer à l'*archè* et à la *krisis* (les enfants et les vieillards, les déclassés et les bannis) ; la seconde oppose les citoyens « authentiques » (*gnèsiou* ou *holoklèroi*) aux citoyens « fabriqués » (*poiètoi*).

C'est aux citoyens authentiques qu'est consacré le *deuxième chapitre*, une authenticité qui s'acquiert par la naissance. La situation est particulièrement bien connue à Athènes, où l'obsession de pureté du corps civique, avec l'exigence d'une double filiation citoyenne, ne s'assouplit que vers le II^e s. av. n.è. ; cette exigence est attestée dans d'autres cités, en particulier à Byzance ou à Cos, où l'on imposa même en 180 av. n.è. une ascendance civique sur trois générations. Mais la naissance ne suffit pas à soi seule : elle doit encore être

confirmée par des rites, par l'octroi d'un nom et par des procédures formelles de reconnaissance – à Athènes, par exemple, l'inscription auprès de la phratrie, du *genos* et du *dème*. Mais, dans la perspective adoptée, il ne suffit pas de dire que l'on procédait à des inscriptions sur des registres officiels ; il faut encore examiner la manière très pratique dont on gérait les enregistrements, ce que l'on faisait des listes ainsi établies et les mesures que l'on prenait en cas de destruction accidentelle.

Toujours dans une approche concrète des statuts et des comportements qui s'y attachent, est abordée la question de l'existence éventuelle d'« un *habitus* du corps citoyen ». Sauf à Sparte, où « la chevelure, le manteau et les pratiques alimentaires [...] font office de marqueurs statutaires et/ou nationaux », les codes vestimentaires romains n'ont pas leur équivalent en Grèce : de manière générale, régnait – au moins en ville – « une forme de brouillard identitaire » qui permettait toutes les fraudes, dont les plaidoyers athéniens se font l'écho.

« Les citoyens “fabriqués” », auxquels est consacré le *troisième chapitre*, accèdent à la citoyenneté principalement par adoption ou par naturalisation. L'adopté doit certes être fils légitime, mais il est « fabriqué » dans la mesure où il intègre les subdivisions civiques de l'adoptant. Quant au « naturalisé », c'est un étranger qui reçoit la *politeia* ou qui est agrégé au corps civique au terme de procédures très strictes et un vote du peuple. À l'époque hellénistique, apparaissent des citoyennetés à vendre, un phénomène qui trouve son parallèle dans la vente des prêtrises et qui visait à renflouer les caisses publiques ou à pallier une oliganthropie : ce sont des ventes ouvertes uniquement à des personnes libres nées de parents libres, selon une procédure dont la frontière avec l'évergétisme reste souvent fragile.

Trois questions corollaires sont abordés dans ce chapitre. La première est celle des doubles nationalités : le nouveau citoyen n'abandonnait pas sa citoyenneté d'origine, qui « était seulement suspendue », mais on a peine à mesurer ce que signifiait concrètement son intégration dans sa nouvelle cité, d'autant que les procédures différaient d'une cité à l'autre. Une autre question est celle de l'octroi collectif de la citoyenneté, par le biais de l'isopolitie, qui peut être individuelle ou collective, ou par accord de sympolitie entre cités, deux procédures qu'il faut distinguer de l'enrôlement en masse – ou politographie – auquel recourent parfois des cités pour répondre à des besoins politiques, mais aussi militaires ou économiques et pour pallier le « manque de citoyens authentiques » (Aristote). Quant aux membres d'une confédération, ils jouissent de leur citoyenneté propre, mais aussi de ce que Chr. Müller appelle une « citoyenneté augmentée », qui est « comme une extension de la citoyenneté locale ».

Le *quatrième chapitre* est consacré aux femmes, dont le rôle est par nature indispensable dans la transmission du statut. Elles sont indubitablement citoyennes, mais ne jouissent que d'une « citoyenneté asymétrique ». Si l'on dispose de rares décrets octroyant la citoyenneté à des femmes en Grèce de l'Ouest ou en Grèce centrale (mais toujours à raison d'une trajectoire personnelle), on ne connaît pas de femmes auxquelles la *politeia* aurait été accordée à Athènes. Leur présence est donc à chercher « dans les interstices du discours » qui s'adresse au pluriel à une communauté de citoyens ou dans l'analyse de la situation concrète des individus qui mettent en œuvre la citoyenneté qu'ils ont reçue en s'installant avec leur famille dans la cité donatrice.

Certes, il y eut des figures exceptionnelles et même de rares exemples d'éponymies féminines en réponse à des actes d'évergétisme en Asie Mineure ; mais les charges qu'exercent les femmes sont avant tout les prêtrises, parfois aussi des magistratures, mais toujours dans le domaine culturel. Les honneurs qu'on leur accorde permettent de reconnaître les qualités qu'on en attend : la piété et la tempérance (*sophrôsynè*) et, à partir des années 200, les qualités révélatrices de la place qu'elles occupent au sein de la famille – l'amour dû au

mari (*philandria*) ou aux enfants (*philoteknia*) ; à l'époque hellénistique, ces honneurs sont de plus en plus similaires à ceux octroyés aux hommes, notamment des statues, même si celles-ci prennent souvent place dans des groupes statuaire familiaux.

Le **cinquième chapitre** développe le thème de la participation – la *metousia* – qui constitue le fondement de la citoyenneté : elle concerne les diverses formes de l'activité politique, mais aussi les cultes. Toujours sensible aux pratiques concrètes, Chr. Müller analyse les statuts, les espaces et les comportements qui permettent de définir – par inclusion ou par exclusion – les formes de la *metousia* à travers des « vignettes » : la Pnyx d'Athènes, lieu de la délibération et de la décision, les maisons de la courtisane Neaira, dont la fréquentation plonge au cœur de la citoyenneté, la bataille de Sellasie, à laquelle participèrent en 222 av. n.è. des individus de tous les statuts, le gymnase de Beroia, dont les conditions d'accès sont strictement énoncées et l'espace statutairement partagé, la nécropole de Rhénée, qui permet de saisir la composition sociale de l'île de Délos, les Mystères d'Andania, dont les participants sont catégorisés en fonction du statut cultuel, du statut légal, du genre et de l'âge, et, enfin, le statut des individus au regard de la propriété de la terre.

Si la citoyenneté peut être accordée dans des circonstances exceptionnelles, elle peut également être retirée pour comportement ou activité jugée indigne. Le **chapitre six** traite de l'*atimia*, qui est la privation de tout ou partie des droits civiques, de manière temporaire ou définitive, associée ou non à des peines financières, parfois à l'exil, voire à la peine de mort. Choisi ou imposé, individuel ou collectif, l'exil en particulier peut agir comme « régulateur légitime des crises de la vie politique » et trouve sa contrepartie dans le rappel des bannis, auquel recoururent les souverains hellénistiques et les Romains lorsqu'ils s'immiscèrent dans la vie des cités. Mais il existe aussi ce que Chr. Müller appelle une « indignité situationnelle », qui, dans les régimes censitaires, introduit une hiérarchie au sein du corps civique : tout en participant à la vie militaire, religieuse ou financière de leur cité, des citoyens sont exclus par l'argent de certains organes politiques réservés au « corps civique agissant », selon une tendance qui se développe à l'époque hellénistique et sera accentuée par les Romains. Quant à la réduction à l'état d'esclave par la guerre ou par la piraterie, elle ne privait pas le citoyen de son statut et le paiement de rançon et l'affranchissement pouvaient mettre un terme à la servitude.

Sous la forme d'un épilogue, le **septième chapitre** se présente comme une réflexion sur le cosmopolitisme, qui, de prime abord, paraît aux antipodes de la citoyenneté grecque. L'analyse, qui s'ouvre sur la figure de Diogène, met en évidence la tension entre l'entre-soi de la cité et des formes supra-civiques dont l'élaboration trouve son achèvement dans l'Empire romain. Après avoir posé quelques jalons sur le *kosmopolitès* des philosophes, Chr. Müller en vient donc inévitablement au rapport entre la *politeia* grecque et la *civitas* des Romains, qui se distinguent à trois niveaux : par la dénomination, la formule onomastique des Grecs rappelant une simple filiation, celle des Romains inscrivant l'individu dans une lignée familiale ; par l'octroi de la citoyenneté, que les Grecs accordent par la naissance, l'adoption ou une décision de la collectivité, tandis qu'à Rome elle s'acquiert par la naissance, par l'affranchissement – un facteur puissant de la diffusion de la citoyenneté – ou, à partir du 1^{er} s. av. n.è., par décision d'un magistrat et, sous l'Empire, par décision de l'empereur ; enfin, par la nature même de la *politeia* et de la *civitas*, dont Chr. Müller juge que l'opposition a été « forcée ».

L'analyse de la pénétration de la *civitas romana* par l'installation de citoyens romains et d'Italiens dans les cités grecques et par l'octroi de la citoyenneté romaine à des Grecs, plus lente dans le bassin égéen qu'en Grande-Grèce, amène l'auteur à conclure que la *civitas romana* ne fut pas « un puissant instrument de la conquête et de l'unification de l'Empire » : elle ne fut « qu'un élément parmi d'autres du succès de l'Empire et de la formation d'une élite bien intégrée. »

Cette brève recension ne rend pas justice à la richesse de la documentation littéraire et surtout épigraphique mise en œuvre et à l'analyse qui en est donnée. Chr. Müller reprend, précise et prolonge sur le temps long, dans « un espace centré sur la mer Égée » et en un ensemble cohérent des analyses amorcées dans des articles qui apparaissent aujourd'hui comme autant de jalons dans sa réflexion sur la *politeia*. L'ensemble est écrit d'une plume alerte, qui n'hésite pas à recourir à des expressions imagées pour cerner au plus près toutes les nuances d'une notion qui n'est jamais définie, mais uniquement exposée dans sa pratique et ses effets. Passant le cadre d'une analyse institutionnelle et fondée sur le droit, l'ouvrage apparaît en définitive comme la brillante démonstration d'une formule énoncée à deux reprises : « on ne naît pas citoyen, on le devient. »

François Baratte



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de ses éditeurs, l'ouvrage de Sabine Panzram et Laurent Brassous, ¿ *Ciudades invisibles? Paisajes urbanos de la Antigüedad tardía (siglos III-VIII)*, Casa de Velázquez, Madrid, 2025, 520 pages.

Ce gros volume est le fruit de l'intérêt porté depuis plusieurs années par les deux éditeurs, professeurs respectivement à l'université de Hambourg et à celle de La Rochelle, aux villes en Espagne et en Afrique du Nord pendant l'antiquité tardive, comprise au sens large du terme, jusqu'aux débuts de la période arabo-musulmane. Ils animent en particulier le projet ATLAS, consacré à la cartographie raisonnée des villes africaines et ibériques à la fin de l'antiquité, qui avait obtenu la reconnaissance de l'Agence Nationale pour la Recherche et de la Deutsche Forschungsgemeinschaft, et dont les résultats sont présentés dans ce livre.

Pour cet ouvrage, qui emprunte une partie de son titre et une belle épigraphe à Italo Calvino et à un de ses livres particulièrement stimulant, *Le città invisibile*, S. Panzram et L. Brassous ont fait appel à de nombreux autres contributeurs de diverses nationalités, allemands, français, tunisiens, polonais, italiens, anglais..., tous engagés dans des recherches sur la péninsule ibérique ou le Maghreb antique. Il s'agit souvent de jeunes chercheurs, ce qui est encourageant pour l'avenir des études africaines. Le livre est multilingue : si la plupart des contributions sont en espagnol, beaucoup sont en français et deux en anglais. Outre l'introduction et la conclusion, présentées par les deux éditeurs, il réunit vingt-cinq contributions, écrites pour la plupart à plusieurs mains, et qui couvrent de nombreux aspects des villes tardives, sans prétendre toutefois à l'exhaustivité : le décor de la ville, par exemple, n'est évoqué qu'à la marge. Il est organisé en cinq parties (je traduis) : « Défis et axes de recherche », « Études de cas », « Études topographiques », « Études thématiques », « Études comparatives ».

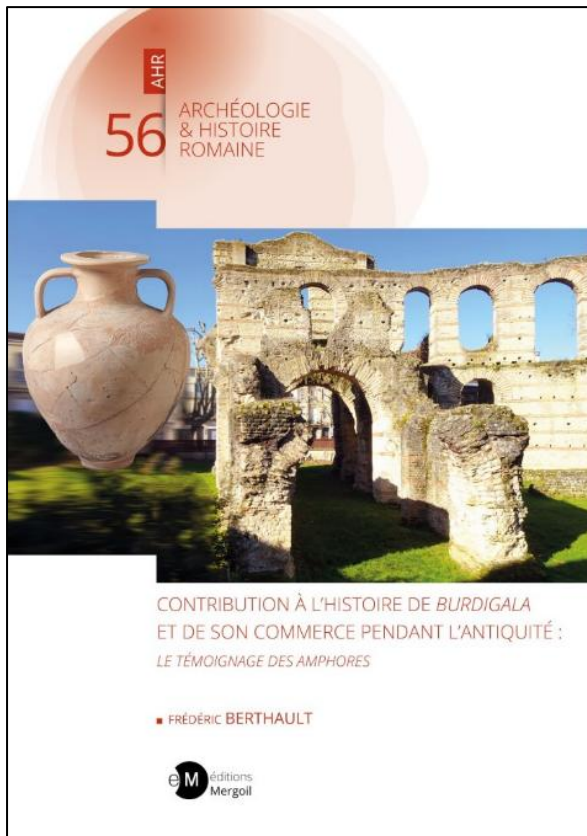
Dix villes ont été retenues pour être présentées plus en détail, cinq dans la péninsule Ibérique, *Augusta Emerita*, *Corduba*, *Hispalis*, *Carthago Nova* et *Baelo*, autant en Afrique, *Ammaedara*, *Mactaris*, *Simitthus*, *Leptiminus* et Carthage : toutes cités très représentatives, déjà scrutées à maintes reprises ; mais pour plusieurs d'entre elles les travaux récents ont apporté du nouveau, et elles offrent donc l'opportunité de faire le point sur leur état tardif, entendu au sens large du terme, c'est-à-dire jusqu'au VIII^e siècle, ouvrant aussi la voie à des comparaisons entre elles et avec d'autres régions, donc à une approche synthétique.

C'est d'ailleurs l'objectif des deux parties suivantes : les études topographiques reviennent, en quatre chapitres, sur des aspects particuliers de l'organisation des cités dans le sud de la péninsule Ibérique et en Afrique du Nord : après une contribution générale sur les transformations urbaines, trois autres portent sur les espaces publics, l'habitat, et la topographie artisanale et l'exploitation des ressources dans la ville, couvrant ainsi la plupart des activités urbaines, à l'exception, notable, de la ville des morts, bien présente pourtant dans la cartographie qui accompagne les études de cas.

C'est une autre approche que propose la troisième partie, « Estudios temáticos », avec un peu plus de recul et une organisation temporelle différente. La première des cinq études en effet s'attache à un problème capital, celui de l'organisation civique de la cité et de ses rapports avec l'administration impériale entre le III^e et le VI^e s., sans prendre en compte, on pourra le regretter, les derniers moments de la présence byzantine en Afrique. Mais si la fourchette chronologique envisagée correspond en effet à de profondes transformations dans ce domaine, il est clair que le VII^e s. reste une période compliquée et encore passablement obscure. La deuxième contribution explore un champ capital pour les deux régions concernées : l'épigraphie. On sait la place qu'y occupent les inscriptions, dont le corpus ne cesse en fait de s'enrichir, apportant souvent des nouveautés inattendues : la comparaison entre les deux cultures épigraphiques est particulièrement riche d'enseignements. Ce sont les questions liées au territoire des cités qui sont ensuite passées en revue, toujours dans une vision croisée entre péninsule ibérique et Afrique, comme sont examinées les questions liées à l'économie, aussi bien la production que le commerce : la céramique, bien évidemment, sous toutes ses formes et dans toutes ses fonctions, y est mise en évidence ; d'autres éléments, plus ponctuels il est vrai, auraient pu être signalés, comme la question des sarcophages. La dernière contribution de cette partie est consacrée, elle, à la ville islamique, en Al-Andalus et au Maghreb, au VII^e et VIII^e siècles.

Cet ensemble est complété par trois études comparatives qui viennent renforcer le propos : la première porte sur les villes du nord de l'Italie entre le III^e et le VI^e siècles, pour lesquelles, de fait, l'enquête, appuyée sur de précieuses recherches archéologiques, a commencé de longue date, mais avec une situation nettement différente de celle de la péninsule Ibérique et de l'Afrique du Nord. La deuxième s'intéresse aux villes du Midi méditerranéen, illustrées déjà par de belles contributions. La dernière est une (nouvelle) révision de la contribution fondatrice de Hugh Kennedy en 1985, « *From Polis to Madīna – Urban Change in Late Antique and Early Islamic Syria*, », sur laquelle l'auteur lui-même était revenu en 2018 dans un volume édité par Sabine Panzram et Laurent Callegarin, « *Entre civitas y Madīna. El mundo de las ciudades en la Península Ibérica y en el Norte de África (ss. IV-IX)* », et qui déjà s'intéressait au devenir de la ville tardive.

Les deux éditeurs, enfin, tirent brièvement les conclusions de ce volume. Cet ouvrage couvre un large domaine géographique, même si on regrettera que le Maghreb se limite ici pour l'essentiel à la Tunisie, dans les études de cas assurément, mais souvent aussi dans les contributions de synthèse : *Sitifis* et *Volubilis*, pour ne prendre que ces deux villes, ont des choses à apporter à la réflexion sur le sujet. Faisant le point sur des questions en renouvellement, cet ouvrage (doté d'un copieux index, d'une très abondante bibliographie et d'une illustration, notamment cartographique, très pertinente, est fort stimulant. Mais tel quel, parce qu'il adopte une démarche comparatiste, ce volume marque assurément une étape dans le renouvellement des études sur les villes l'antiquité tardive dans ces régions, et met en lumière les évolutions profondes de la recherche en ce domaine. Laissons pour terminer la parole à Marco Polo, ou plutôt à Italo Calvino lui-même : « Moi aussi j'ai pensé à un modèle de ville duquel je déduis toutes autres, répondit Marco. C'est une ville qui n'est faite que d'exceptions, d'impossibilités, de contradictions, d'incongruités, de contresens » (I. Calvino, *Les villes invisibles*, traduction J. Thibaudeau, Gallimard, 2013). »



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de son auteur, M. Frédéric Berthault, l'ouvrage intitulé *Contribution à l'histoire de Burdigala et de son commerce pendant l'Antiquité : le témoignage des amphores*, éditions Mergoïl (coll. Archéologie & histoire romaine 56), Drémil-Lafage, 2025, 574 pages.

L'histoire de *Burdigala*-Bordeaux dans la période antique s'est considérablement précisée au cours des récentes décennies, à la suite des importants travaux d'aménagements urbains, depuis les premières installations, à la fin du VI^e siècle av. J.-C., dans un site favorable au sommet d'un promontoire sur la rive gauche de la Garonne. Les grandes phases du développement de la ville sont désormais mieux connues, la descente progressive vers le fleuve à partir des années 30/20, puis l'urbanisation vers le nord-ouest au milieu du I^{er} s. apr. J.-C., la mise en place d'un réseau de voies orthonormées,

l'aménagement des rives de Garonne à partir du changement d'ère ainsi que des quais de la Devèze, que l'urbanisation franchit dans le courant du I^{er} s. L'extension maximale de la ville est atteinte vers le milieu du II^e s. La fin du siècle suivant est marquée par la contraction du périmètre urbain et la construction d'un rempart.

Ces étapes, M. Frédéric Berthault les rappelle brièvement. Mais, partant de la constatation que les amphores, qui comptent parmi les objets les plus répandus dans l'Antiquité et constituent un des fossiles directeurs les plus précieux pour dater les niveaux archéologiques, et fort d'une solide connaissance de ce matériel, en particulier en Aquitaine, il met en évidence ce qu'une étude systématique des découvertes d'amphores faites à Bordeaux apporte à la connaissance du développement urbain de la ville et de la vie économique, commerciale notamment, de la cité. Il reprend donc l'examen du matériel amphorique découvert sur 17 chantiers, entre 1979 et 2007 – mais pas au-delà, pour des problèmes de méthode : 1731 amphores ou fragments d'amphore, dont il donne un inventaire raisonné, classé site par site. Tous les sites ne sont pas également exploitables, faute de documentation suffisante ; mais, systématique, bien illustré de plans, de dessins et le cas échéant de photographies (pour les marques), cet ample catalogue constitue une base de réflexion précieuse, dont les données sont synthétisées dans plusieurs tableaux et diagrammes très clairs, qui présentent les amphores par type, par période, par contenu et par origine. Autant de points de vue exploités de manière détaillée dans les trois chapitres suivants de cette première partie.

Rappelons-en les principales conclusions : dès l'époque républicaine la ville importe en quantité des produits de luxe qui lui font défaut : vin, huile, sauces de poisson, et les amphores arrivent à *Burdigala* au moins dès le milieu du II^e s. av. J.-C. (La Tène D), les amphores italiques tout d'abord, contenant du vin italien ; ce sont alors des amphores dites « gréco-italiques » et Dressel I de la côte tyrrhénienne, sauf des conteneurs originaires de

Lipari, destinées au transport de l'alun natif dont ces îles possédaient des mines. La guerre des Gaules marque une forte baisse des importations, due peut-être aux conséquences de la guerre sur la population. La reprise du trafic se manifeste par la présence de types variés, y compris des amphores à huile, en petit nombre. Mais, point essentiel, les importations de vin italien à Burdigala cessent avec le règne de Tibère au profit des produits de Tarraconaise dont le vignoble est en plein essor, et qui envahissent le marché. Ces amphores-là sont de loin les plus nombreuses à Bordeaux et dans sa région. On note aussi la présence d'amphores « gauloises » et de Bétique, ainsi que de quelques exemplaires de provenance proche-orientale et grecque (amphores crétoises, pour du vin, du miel ou une algue utilisée en teinturerie). Les amphores africaines sont peu nombreuses sous le Haut Empire.

Pour l'Antiquité tardive (la période III^e-VI^e s. est curieusement répartie par l'auteur entre « Bas Empire » et « Antiquité tardive »), les proportions changent radicalement : si les provenances sont diversifiées (péninsule Ibérique, Proche Orient...), ce sont les amphores africaines qui l'emportent nettement, même si les discussions restent ouvertes sur leur contenu (huile, vin, garum) : leur apogée se situe au V^e s., et on en trouve encore quelques-unes dans la première moitié du VII^e s.. À la toute fin de l'antiquité, ce sont celles du Proche-Orient qui l'emportent. Un appendice est consacré aux amphoriques, dans lesquels M. Berthault propose de connaître des échantillons, un autre aux bouchons d'amphores, un dernier aux productions d'amphores de la région bordelaise, liées, pour l'auteur, à l'apparition du vignoble local.

M. Berthault présente ensuite l'apport des amphores à l'histoire de Bordeaux : si l'image générale est conforme à celle que l'on en a aujourd'hui, déjà évoquée dans les premières pages du livre, il apporte des précisions sur l'évolution de la ville dans l'espace et dans le temps ; mais l'analyse du matériel amphorique le conduit même dans le détail à revoir certaines dates proposées par les fouilleurs, comme pour la Maison aux chapiteaux de marbre ; la répartition des amphores permet en outre de préciser la nature et la fonction des espaces fouillés, donc des quartiers, toutes ces analyses s'appuyant sur des cartes très bien venues.

Le dernier développement de cette première partie est consacré à définir un phasage chronologique très minutieux de Bordeaux à partir des amphores, un matériel précieux puisqu'il couvre la totalité de la période antique de la ville. M. Berthault reconnaît ainsi 12 grandes périodes, du milieu du II^e s. av. J.-C. jusqu'à la première moitié du VII^e s.

La seconde partie du livre est consacrée aux aspects proprement économiques de l'histoire des amphores, donc au commerce à *Burdigala*, dans la mesure où elles en sont un reflet. Dans cette perspective, il était donc essentiel de déterminer avant tout les produits qu'elles transportaient, ce qui prête encore parfois à discussion, et dans quelle proportion : le vin, évidemment, d'Italie tout d'abord, à l'époque républicaine, puis de Tarraconaise, mais aussi de Bétique, dans une bien moindre proportion, de Gaule également ou même de Grèce, témoignant ainsi des réseaux commerciaux tissés à Bordeaux. Dans l'Antiquité tardive, les courants se modifient profondément, accordant le premier rang à l'Afrique, devant le Proche-Orient ; mais les quantités sont bien plus réduites qu'auparavant. L'huile vient ensuite, mais dans des proportions faibles (7% seulement du total des amphores), importée avant tout de Bétique sous le Haut Empire, puis d'Afrique à la fin de l'Antiquité. Les sauces de poisson, venues de Bétique sous le Haut Empire, d'Afrique dans l'Antiquité tardive, ne représentent qu'une faible partie des échanges ; elles cessent d'arriver à Bordeaux dès le II^e s., pour réapparaître au IV^e. Nous avons déjà mentionné l'alun, utilisé en médecine, par les tanneurs et les teinturiers, mais il reste une marchandise marginale.

Partant du postulat suivant lequel il n'est possible d'acquérir des marchandises que par l'échange avec d'autres produits, M. Berthault s'essaie ensuite à reconnaître ceux qui étaient exportés depuis Bordeaux, tentative évidemment plus délicate et hypothétique, faute de

disposer du matériel amphorique correspondant. Il aborde donc la question du vin (de Bordeaux), en rappelant l'existence d'amphores vinaires régionales ; celle de la poix, produite dans les Landes, mentionnée par Ausone, et dont la découverte près de Guernesey d'une épave chargée de résine provenant d'Aquitaine témoigne de l'existence, est encore plus incertaine : aucune trace attestant la réalité d'un tel commerce n'a été retrouvée à Bordeaux ; il en va de même pour les produits agricoles ou le sel, tout cela restant de l'ordre de l'hypothèse. Reste évidemment à apprécier les voies par lesquelles les marchandises transportées en amphore – un conteneur lourd et encombrant - étaient acheminées vers Bordeaux, essentiellement par voie fluviale ou maritime, peut-on penser. L'entreprise est évidemment complexe, puisqu'aucune trace ne subsiste du transport une fois à destination. M. Berthault passe donc en revue, de manière spéculative, le réseau routier et fluvial du Sud-Ouest, puis les voies maritimes, dans l'océan Atlantique, puis vers la Méditerranée, évoquant enfin le rôle du port de Bordeaux. Il conduit ainsi son propos, dans ses deux chapitres conclusifs, jusqu'à brosser un tableau détaillé de la place de Bordeaux dans le commerce romain, de la République à la fin de l'Antiquité, et de son rôle de plaque tournante, dans une large région : on retiendra que M. Berthault, mettant à profit sa connaissance du matériel amphorique bien au-delà de Bordeaux, replace la cité, tout au long de son étude, à côté d'autres agglomérations, en particulier dans ces derniers chapitres, contribuant ainsi à donner une image globale d'une vaste région, puisqu'il étend son enquête jusqu'à Lyon, Arles ou même Vigo. Une copieuse annexe sur les marques et les inscriptions peintes sur les amphores découvertes à Bordeaux clôt cet ouvrage qui livre les fruits d'une longue expérience. »